



Le Trait d'union

Bulletin d'information de la Municipalité d'Eastman
 Décembre 2013, Volume 13, numéro 6

www.muneastman.ca

SOMMAIRE

Mot du maire.....	2
Rapport du maire.....	2
Faits saillants.....	5
Capsule loisirs.....	5
Chroniques vertes.....	6
Le Train des mots.....	6
Club de l'âge d'or.....	7
SEVE.....	7
Tournoi de golf.....	7
Message de la SQ.....	7
Service de repas préparés.....	8
ARPELA.....	8
Message de la SPA.....	8
Bibliothèque.....	9
Concert de Noël.....	10
Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes.....	10

PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT

La municipalité d'Eastman remporte le prix d'excellence en environnement des Cantons de l'Est 2013.

La municipalité d'Eastman fut honorée récemment en remportant un prix au prestigieux *Gala des prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est 2013*, événement qui eut lieu le 22 octobre dernier. La municipalité d'Eastman était nominée dans la catégorie « organisme municipal », dans laquelle figuraient également les villes de Sherbrooke et de Lac-Mégantic. Le jury a arrêté son choix sur Eastman pour ses nombreuses améliorations dans sa gestion des matières résiduelles entre 2011 et 2013, domaine dans lequel elle n'avait pas de bonnes performances. Notons particulièrement les améliorations remarquables suivantes : diminution du tonnage des déchets de 43 % en deux ans, implantation d'éco-centres mobiles et d'un dépôt permanent de matières dangereuses, création d'un guide de gestion des matières résiduelles, etc. D'ailleurs, la municipalité n'entend pas s'arrêter et continuera dans la même veine. Notons à cet effet, l'implantation de la collecte du compost dès janvier 2014 qui permettra à la municipalité de réaliser encore des économies en diminuant son tonnage de déchets envoyés à l'enfouissement. Pour connaître tous les détails, une entrevue a été réalisée en compagnie de l'inspectrice en environnement, Joanie Brière. Vous pouvez l'écouter sur le site internet de la municipalité ou encore sur le site aumicrophone.com.



Joanie Brière, inspectrice en environnement et Nathalie Lemaire, conseillère municipale

Mot du Maire



Chers citoyens, chères citoyennes,
 Permettez-moi, comme je l'ai fait lors de la première rencontre de votre nouveau conseil municipal, de vous féliciter d'avoir fait votre devoir d'électeurs. En effet, un taux de participation de 69 % a été enregistré lors de l'élection du 3 novembre.

Je profite de l'occasion pour vous présenter votre nouveau conseil municipal : au siège numéro 1 : M. Maurice Séguin, numéro 2 : M. Jean-Maurice Fortin, numéro 3 : Mme Nathalie Lemaire, numéro 4 : M. Michel Fréchette, numéro 5 : M. Patrick McDonald et numéro 6 : M. Philippe-Denis Richard.

Lors des prochaines semaines nous allons nous mettre à la tâche et travailler à la construction du budget 2014 ; nous allons aussi procéder à la formation des comités pour le début de l'année. J'ai déjà eu une première rencontre avec les maires du secteur ouest de la MRC, concernant la possibilité d'implanter soit une régie d'incendie, soit un regroupement de municipalités en matière d'incendie.

Enfin, j'aimerais vous souhaiter de très joyeuses fêtes et vous invite à venir célébrer l'arrivée du Nouvel An en assistant à la première assemblée du conseil de l'année 2014, le 13 janvier, à la suite de laquelle nous allons vous offrir notre traditionnel vin d'honneur.

Yvon Laramée, Maire

RAPPORT DU MAIRE

Ce rapport a été déposé à l'assemblée du Conseil du 2 décembre 2013.

Chères concitoyennes et chers concitoyens, membres du Conseil municipal, Selon les dispositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant le Conseil pour adoption, le Maire fait rapport sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du Conseil.

Le Maire doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport de l'auditeur indépendant, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait et des orientations générales du prochain budget.

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la municipalité. De plus, le rapport sur la situation financière doit inclure la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus par la municipalité.

DERNIERS ÉTATS FINANCIERS : rapport de l'auditeur indépendant 2012

Le Conseil municipal adoptait, à la séance régulière du 2 avril 2013, le rapport financier au 31 décembre 2012. L'état des activités financières consolidées pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 est détaillé comme suit :

Revenus de fonctionnement	3 690 747 \$
Revenus d'investissement	691 017 \$
Total des revenus	4 381 764 \$
Charges avant amortissement	2 946 025 \$
Acquisition d'immobilisations	1 638 930 \$
Financement d'immobilisations	(480 210)
Financement des investissements en cours	182 515 \$
Remboursement de la dette à long terme	163 008 \$
Fonctionnement : affectations (surplus et réserves affectés et non affectés)	(102 609)
Investissement : affectations (surplus et réserves affectés et non affectés)	(213 283)
	4 134 376 \$
Excédent des activités financières consolidées pour 2012	247 388 \$
Surplus accumulé, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2011	730 929 \$
Affectations de l'année 2012	(315 892)
Excédent des activités financières consolidées pour 2012	247 388 \$
Surplus accumulé, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2012	662 425 \$

MC MONTY COULOMBE
 35ANS S.E.N.C.

Avocates & avocats

234, rue Dufferin (bureau 200), Sherbrooke QC J1H 4M2
 Tél.: 819-566-4466 Téléc.: 819-565-2891

PME INTER
 NOTAIRES

Amélie Gérin, notaire
 GÉRIN POMERLEAU COUTURE
 NOTAIRES s.e.n.c.
 Notaires et conseillers juridiques

324, rue Principale Ouest, Magog QC J1X 2A9
 Tél.: 819-843-3793 Téléc.: 819-843-7699 agerin@notarius.net

BRISSON RICHARD LE GROUPE EXPERT DRAINS

530 Ch. George-Bonallie | Eastman | Québec JOE 1P0 | 450-297-0297

1-866-479-6441 | www.expertdrains.com | Estrie

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et représentent l'état véritable et exact de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012 ainsi que les recettes et les dépenses pour l'exercice clos à cette date.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES : ÉTATS FINANCIERS 2013

Le Conseil municipal a adopté un budget de 3 935 958 \$ pour l'année 2013. Ce budget nous a permis d'atteindre nos objectifs notamment en travaux d'amélioration de voirie, de protection incendie et d'acquisition de propriétés. Une estimation préliminaire des revenus et dépenses pour les derniers mois de l'année 2013, ajoutée à nos résultats après 10 mois d'opération, nous permet de prévoir un surplus budgétaire au 31 décembre 2013. Le Conseil municipal, au cours des prochaines semaines, procédera à l'étude du budget 2014 et s'efforcera de conserver un niveau raisonnable de la charge fiscale des citoyens(nes) d'Eastman. Un programme d'immobilisations sera également étudié.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2013

Le traitement alloué aux élus municipaux en 2013 s'établit comme suit :

	Maire	Conseiller	
Rémunération fixe :	12 872 \$	4 291 \$	Pour la Municipalité régionale de comté Memphrémagog : Le Maire ou le Maire suppléant ou son représentant reçoit une rémunération pour chaque présence à la réunion du Conseil de la MRC. Rémunération : 142,55 \$ Allocation : 71,28 \$ Il touche également une rémunération pour sa présence au comité administratif. Rémunération : 195,35 \$ Allocation : 97,68 \$ Autres comités Rémunération : 126,72 \$ Allocation : 63,35 \$
Allocation des dépenses :	6 436 \$	2 145 \$	
	19 308 \$	6 436 \$	

CONTRATS SELON L'ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

(du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013) La liste est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

RÉALISATIONS 2013

Administration

L'année 2013 a permis de souligner le départ à la retraite de Mme Carole Pigeon et de réviser ce poste. Ainsi, la Municipalité bénéficie maintenant des services, à temps plein et non à temps partiel, de Mme Ginette Bergeron qui agit à titre de secrétaire-trésorière adjointe. La Municipalité s'enrichit d'une personne ressource ayant une expérience utile du monde municipal.

Aide financière

Au cours de l'année 2013, la Municipalité a obtenu les aides financières suivantes :

Projet de la Vallée Missisquoi-Nord	Coût estimé	38 675,00 \$
	Aide obtenue	25 887,75 \$
Fête du 125^e anniversaire de la Municipalité	Coût estimé	20 500 \$
	Aide obtenue	6 000 \$
Table hors foyer pour les équipements de matières résiduelles	Coût estimé	14 000,00 \$
	Aide obtenue	6 720,00 \$
Ministère des transports - réfection des routes	Coût estimé	400 000,00 \$
	Aide obtenue	22 800,00 \$

Environnement

La 3^e édition de l'écocentre mobile fut un grand succès. On constate une croissance d'achalandage à l'écocentre mobile ce qui nous permet de croire à une meilleure sensibilisation des citoyens face à la gestion de leur matières.

Le suivi sur les bandes riveraines s'est poursuivi.

Le Conseil a opté pour le principe de collecte de la 3^e voie, un dossier qui demandera un effort collectif au cours des prochaines années. La 2^e édition du Guide de gestion des matières résiduelles comme outil premier de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles a été réalisée.

La Municipalité a, par ailleurs, gagné un prix régional d'excellence en environnement, catégorie organisme municipal, pour sa performance dans la réduction des matières résiduelles.

Nous avons obtenu une subvention de la Table hors foyer pour les équipements de matières résiduelles. Ainsi, nous avons doté tous les espaces publics de la Municipalité de mobilier urbain pour les trois voies de matières résiduelles.

Deux études importantes pour la gestion de l'eau ont été réalisées, une concernant le bassin versant du ruisseau de la Feuillade et l'autre concernant le ruisseau Bonnallie.

Le mandat de la réfection du barrage du lac Orford a été accordé.

Travaux publics

En 2013, la Municipalité a procédé aux travaux suivants :

- Les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable ont débuté en août et se poursuivront jusqu'en juillet 2014 ;
- La poursuite du pavage sur le chemin des Diligences, à l'est du chemin George-Bonnallie, la réfection d'une partie des chemins Bellevue et d'Orford-sur-le-lac (400 000 \$);
- Le remplacement progressif des lumières de rue par un éclairage LED moins énergivore a débuté.

Loisirs et tourisme

Plusieurs actions concrètes se sont réalisées dans le cadre du parc de la Missisquoi-Nord. En effet, des travaux d'aménagement de sentiers se sont poursuivis, la mise en place de panneaux d'interprétation, accompagnés de la signalisation dans le cadre du Projet de la Vallée Missisquoi.

Des aménagements de l'aire d'accueil ont aussi été faits en cours d'année.

Eastman s'est doté d'un dépliant promotionnel.

L'année 2013 a été marquée par les festivités du 125^e anniversaire de la Municipalité. La Fête du Patrimoine au mois d'août en fut le point culminant. Deux éléments visuels se sont ajoutés au Village pour souligner l'évènement : une sculpture sur bois installée au bureau d'accueil touristique et un panneau d'interprétation historique offert par un généreux donateur, au noyau villageois.

Urbanisme

La Municipalité a profité de la première année d'application des nouveaux règlements de zonage, de lotissement et de construction pour les amender afin de les rendre plus applicables.

Orientations 2014

La journée de planification annuelle du Conseil se tiendra le 17 décembre 2013, je ne suis donc pas en mesure de vous indiquer les orientations principales qui seront retenues. Cependant, je peux vous affirmer que les élus et la directrice générale travailleront sur la poursuite des dossiers d'importance en cours, notamment :

- La mise à jour des règlements à la suite de l'adoption du Plan d'urbanisme notamment le PIIA ;
- La mise en oeuvre du plan directeur pour le Parc Missisquoi-Nord ;
- La priorisation des actions du Plan de développement touristique dans le but de favoriser le développement économique ;
- La mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable ;
- La réfection du barrage du lac Orford ;
- La planification des actions reliées au plan d'intervention des infrastructures.

...

FAITS SAILLANTS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU

11 NOVEMBRE 2013

- **Correspondance** : Plusieurs organismes ont déposé des demandes de financement qui seront étudiées dans le cadre de la préparation du budget 2014.

La MRC nous confirme l'adoption du règlement 14-12-3 visant à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité d'Eastman.

- **Administration** : Le conseil a autorisé les dépenses nécessaires à l'organisation d'activités des Fêtes pour les employés, les pompiers et les bénévoles de la bibliothèque.

Le conseiller M. Michel Fréchette a été nommé maire suppléant jusqu'au 30 juin 2014 et substitut au maire aux assemblées du conseil de la MRC.

M. le Maire est nommé pour siéger à la nouvelle Table d'Harmonisation du Parc National du Mont-Orford, le conseil nomme la conseillère Mme Nathalie Lemaire comme substitut.

Un comité sera formé pour évaluer la pertinence d'augmenter la couverture en responsabilité civile de la municipalité, suite à une proposition de notre assureur.

Suite à la recommandation favorable de la compagnie de consultants SMi qui surveille les travaux d'infrastructures d'eau potable (construction de la nouvelle usine), le conseil autorise le paiement d'un montant de 207 972,31 \$. L'avancement de la construction est pour l'instant conforme à l'échéancier prévu.

- **Loisirs, Parcs, Terrains de Jeux et Tourisme** : Comme elle s'était engagée à le faire, la municipalité versera cette année encore un montant de 8 000 \$ au Fonds de relance du Mont-Orford, en échange de 4 droits d'accès de ski journaliers et 2 droits de golf corporatifs.

Le conseil autorise la fermeture de la rue des Pins et demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'autoriser celle de la rue Principale le 7 décembre entre 16 h et 18 h, afin que la parade de Noël puisse s'y dérouler sans encombre.

- **Sécurité publique** : Sur la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, deux nouveaux pompiers à temps partiel sont engagés : il s'agit de MM. Pierre Desmarais et Maxime Roy.

- **Travaux publics** : Le contrat de déneigement du secteur du chemin Bellevue a été prolongé auprès de la firme Déneigement Bolton Vallée, tel que cela avait été prévu initialement.

Une subvention additionnelle de 9 065 \$ échelonnée sur trois (3) ans a été obtenue et appliquée pour les travaux exécutés sur les chemins Bellevue, d'Orford-sur-le-Lac et des Dilligences.

- **Hygiène du milieu** : Deux (2) employées iront suivre une formation sur la gestion et l'entreposage des résidus domestiques dangereux (RDD) afin de pouvoir manipuler ces produits de façon sécuritaire.

- **Urbanisme** : Cinq (5) demandes d'approbation au règlement PIIA ont été acceptées sur recommandation favorable du CCU.

...

CAPSULE LOISIRS

Plaisirs d'hiver

Petits et grands, vous êtes tous conviés à célébrer les joies de l'hiver au Parc des Sports, le samedi 25 janvier.

Dès le début janvier, la programmation complète des activités sera affichée sur le site web municipal et vous sera envoyée par la poste.

Nouvelles procédures d'accès aux cartes VIP du Mont-Orford - Hiver 2013-2014

Les cartes VIP pour la station de ski du Mont-Orford sont de retour pour une nouvelle saison ! De nouveau cette année, ce sont 4 accès par jour qui seront disponibles pour les citoyens d'Eastman. Il est à noter que la gestion des cartes se fera dorénavant à l'Hôtel de ville. De nouvelles procédures ont été mises en place et nous vous invitons à les consulter sur le site web municipal ou à communiquer avec nous pour de plus amples explications.

Usage de la patinoire

L'hiver est arrivé et très bientôt la patinoire sera prête à accueillir ses nombreux usagers. Cette dernière sera illuminée dès le coucher du soleil et ce, jusqu'à 22 h. Pour ne pas freiner les usagers dans leur spontanéité à profiter pleinement des infrastructures, la municipalité ne fera pas d'horaire pour le patinage libre et le hockey. Nous sommes confiants que les usagers sauront cohabiter de façon harmonieuse et respectueuse.

Retour sur le Village des Bizareries

C'est le 31 octobre dernier qu'a eu lieu la 2^e édition du Village des Bizareries où plus de 200 visiteurs ont répondu à l'appel malgré la pluie et ont récupéré leur sac souvenir pour la collecte des bonbons. De la part de tous les résidents du Village des Bizareries, MERCI ! La municipalité tient également à remercier toutes les familles, résidents et commerçants qui se sont investis et ont établi leur domicile temporaire au Parc des Sports pour l'occasion. À L'ANNÉE PROCHAINE !

CHRONIQUES VERTES D'EASTMAN

Quelques précisions au sujet de la distribution des bacs bruns

1. N'oubliez pas de regarder à l'intérieur de votre bac brun ! Vous y trouverez le mini-bac de cuisine, un paquet de 30 sacs compostables, le guide de gestion des matières résiduelles ainsi qu'un autocollant spécial. Concernant le calendrier des collectes 2014, ce dernier se retrouve en format détachable à la fin du guide de gestion des matières résiduelles. Vous le retrouverez également sur le site web de la municipalité.

2. La collecte du bac brun commencera seulement à partir de janvier 2014. Plus précisément, la première collecte aura lieu le mardi 28 janvier. Toutefois, rien ne vous empêche de commencer à remplir votre bac brun. Par temps froid, la matière demeurera gelée et n'aura pas d'impact d'odeurs.

3. Vous êtes en train de préparer votre sapin de Noël ?! Sachez qu'une collecte spéciale des sapins naturels aura lieu le mardi 14 janvier 2014. Vous n'aurez qu'à le laisser sur le bord de la route devant votre propriété et il sera ramassé.

4. Vous avez reçu un bac de trop ou il vous en manque un ? La distribution des bacs bruns s'effectue en fonction du nombre de logements attribués à votre propriété. Pour plus d'informations, contactez l'inspectrice en environnement au 450-297-3440, poste 26.

5. L'importance de bien lire le guide de gestion des matières résiduelles. Vous vous demandez quelles matières peuvent se composter ? Quelles matières se recyclent ? Lesquelles vont dans les déchets ? Toutes les listes des matières acceptées et refusées pour chacun des bacs sont disponibles dans le guide. Vous vous demandez quoi faire avec vos matériaux de construction ou vos matières dangereuses ? Consultez la section écocentre et collectes spéciales. Le guide sera également disponible en ligne sur le site internet de la municipalité.

6. Est-ce possible de partager mon bac avec mon voisin ? Oui ! Si vous êtes saisonnier et que vous préférez partager un bac, il n'y a aucun problème. Vous compostez déjà ? Il n'est pas obligatoire de mettre votre bac au chemin à chacune des collectes, vous l'utilisez selon vos besoins. Il est cependant important de savoir que nous ne reprendrons aucun bac brun, la participation au compostage est obligatoire pour tous, sans exception.

7. Une année d'adaptation ! Nous sommes conscients que la première année sera une année d'adaptation. C'est une nouvelle habitude que de trier les résidus alimentaires des déchets, mais cela deviendra un réflexe bien rapidement, soyez rassurés ! La municipalité reste donc disponible pour vous aider et vous donner des conseils à ce niveau.

Merci de contribuer à l'amélioration de notre environnement !

LE TRAIN DES MOTS SE POSE À MAGOG

Dans la foulée de son expansion vers Magog, le Train des mots est heureux d'annoncer que ses guides bénévoles disposent désormais d'un centre de documentation spécialisé en alphabétisation. Le local est une gracieuseté du Centre d'éducation des adultes de la Commission scolaire des Sommets.

Le Centre, qui sera bientôt équipé de matériel informatique, est situé tout près de la bibliothèque Memphrémagog. Cette proximité favorisera les contacts et la collaboration déjà en route avec la bibliothèque. Ensemble, nous avons entrepris de créer une collection spéciale pour lecteurs adultes débutants – une perspective très réjouissante pour commencer la nouvelle année !

Les guides du Train des mots trouveront là du matériel pédagogique adapté aux besoins de leurs voyageurs. Ils y recevront aussi de l'aide professionnelle prodiguée par leurs collègues et d'autres personnes ressources.

Une fois de plus, la grande équipe de bénévoles du Train des mots (une cinquantaine maintenant) remercie la population d'Eastman de l'appuyer dans ses efforts pour répandre les bienfaits et les plaisirs sans nombre de la lecture.

Ensemble, nous faisons des miracles.

À TOUS NOS MEILLEURS SOUHAITS POUR L'ANNÉE 2014 !

Michèle Gaudreau, directrice

...



CLUB DE L'ÂGE D'OR

Nos brunchs mensuels auront lieu les 15 décembre 2013, 19 janvier et 16 février 2014.

Il y aura du bingo les 18 janvier, 1^{er} et 15 février 2014.

Un voyage aux Iles de la Madeleine est organisé du 12 au 18 août 2014. Vous devez réserver dès maintenant car le nombre de places est limité. Le montant du dépôt pour la réservation est de 100,00 \$ par personne, le solde sera payable au début de juin 2014. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Raymond Breton au 450-297-0761 ou par courriel : rayfranc@axion.ca

...

TOURNOI DE GOLF DES TROIS GRÂCES

C'est dimanche le 8 septembre 2013 qu'a eu lieu la 4^e édition du Tournoi de Golf annuel organisé par le Café Bistro Les Trois Grâces. Encore une fois cette année, l'événement qui a eu lieu au Club de Golf du Lac Brome a connu un vif succès!

Félicitations aux 50 joueurs qui ont bravé la température grandement au dessous des normales de saison pour venir soutenir une cause qui leur tient à cœur. Les organisateurs Eve Rozon et Alexandre Ménard tiennent à remercier chaleureusement la participation des 48 commanditaires de l'événement qui, année après année, est d'une valeur inestimable. Merci également aux 70 personnes présentes pour le souper qui a permis, grâce à l'encan, de ramasser un beau magot! Nos deux fidèles et engagés commerçants du village sont fiers de remettre 3 500 \$ à l'école primaire du Val-de-Grâce pour leurs projets, soit 1 000 \$ de plus que l'an passé. Bravo!

L'an prochain, les fonds amassés seront offerts en soutien à l'organisme local Le Train des Mots qui vise à aider gratuitement les gens qui ont des difficultés à lire et à écrire.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour la 5^e édition du Tournoi de Golf et espérons vous y voir en grand nombre!

Un gros merci à tous nos généreux donateurs!



...

SEVE

Joyeux Noël!

Cette année, la SEVE a rajeuni les couronnes de Noël grâce à de généreux commanditaires. Elle tient à remercier le Café Bistro Les Trois Grâces, les Beignes Dora, Gilles Brouillette, le Spa Eastman, le Spa Bolton, Déneigement Bolton Valley, la pharmacie Christine Murphy, le dépanneur De la Pointe et les Serres Noël Simard. La SEVE profite de cette occasion pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes.

...

MESSAGE DE LA SQ

Conducteurs, adaptez votre conduite aux conditions hivernales!

L'hiver est à nos portes et la neige, la glace ainsi que les forts vents, feront bientôt partie du quotidien des automobilistes québécois. La Sûreté du Québec demande donc aux conducteurs d'adapter leur conduite aux conditions hivernales et de munir leur véhicule des équipements requis par la loi.

Du 15 décembre au 15 mars inclusivement, tout véhicule de promenade immatriculé au Québec doit être muni de pneus d'hiver. De plus, certains véhicules peuvent être munis de pneus à crampons du 15 octobre au 1er mai inclusivement, mais leur utilisation est interdite en dehors de cette période.

L'utilisation de bons pneus d'hiver permet de réduire de 25 % la distance de freinage du véhicule, ce qui peut, dans de nombreux cas, éviter des collisions entraînant des décès ou des blessures. Les policiers seront donc aux aguets pour s'assurer que tous les véhicules soient munis de pneus d'hiver.

Par ailleurs, en situation de conduite hivernale, des règles de sécurité de base doivent être respectées par les conducteurs afin de réduire les risques de collisions. Conserver une distance sécuritaire entre les véhicules, bien déneiger son véhicule et dégivrer ses vitres sont des précautions essentielles.

Chaque année, les patrouilleurs interceptent des véhicules qui circulent sans avoir été déneigés et émettent à leur conducteur des constats d'infraction. Ces « igloos mobiles » représentent un danger, tant pour le conducteur, dont la visibilité est réduite, que pour les autres usagers de la route, qui sont exposés à des amas de neige ou de glace.

La Sûreté du Québec remercie l'ensemble des usagers de la route pour leur collaboration.



...

INSCRIPTION AU SERVICE DE REPAS PRÉPARÉS

Suite à une étude des besoins en termes de repas préparés, le Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord, en collaboration avec divers partenaires, aimerait poursuivre les démarches auprès des résidents du secteur des municipalités de Bolton-Est, du Canton de Potton, d'Eastman, de St-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud. Afin de confirmer les besoins exprimés et d'élaborer un scénario pour y répondre, nous avons besoin de l'engagement des citoyens qui doivent remplir une fiche d'inscription. La fiche peut vous être postée (appelez au 450-292-3114) ou téléchargée sur le site internet : www.cabmn.org.

...

NOUVELLES DE L'ARPELA

Suivi de l'étude hydrogéomorphologique du bassin versant du ruisseau Bonnallie et plan d'intervention

En avril dernier débutaient les travaux des firmes Aqua-Berge et JFSA, mandatées conjointement pour réaliser une étude portant sur l'hydrologie et la géomorphologie du bassin versant du ruisseau Bonnallie. Cette étude, financée par la municipalité et l'ARPELA, a pour but de documenter les impacts du développement du bassin versant du ruisseau Bonnallie sur le lac d'Argent, notamment au niveau de l'apport potentiel en sédiments. Les travaux comportent deux volets : d'abord un état de la situation, suivi de propositions de mesures de correction s'il y a lieu.

Les travaux sont maintenant terminés et les deux firmes ont déposé leurs rapports présentant un état de la situation, ainsi qu'un plan d'intervention. Les représentants de la municipalité et de l'ARPELA en prennent actuellement connaissance. Les représentants de la municipalité et de l'ARPELA en prennent actuellement connaissance et il est prévu une rencontre avec les consultants au début de 2014. Nous prévoyons ensuite une rencontre grand public pour expliquer le projet, à une date qui sera confirmée ultérieurement.

Inauguration du site web de l'ARPELA

L'ARPELA se positionne sur le web! Une initiative qui permettra à tous les citoyens d'être mieux informés sur le travail que l'association continue de mener pour améliorer l'environnement du lac d'Argent. Nous vous invitons à consulter le site à l'adresse suivante et vous en souhaitons bonne lecture : www.arpela.ca

...

MESSAGE DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Pour une période des fêtes sécuritaire

La période des fêtes, bien qu'agréable, peut parfois s'avérer stressante, voire dangereuse, pour nos compagnons félins et canins. Saviez-vous qu'un sondage, mené il y a quelques années par la firme Léger Marketing pour le compte de CSA International, révélait que près d'un Canadien sur quatre avait été dans l'obligation d'amener son animal de compagnie chez le vétérinaire lors de la saison des fêtes? Afin de vous éviter une telle visite à la suite d'un malheureux incident, voici quelques conseils pour assurer la sécurité de Minet et de Fido.

Les aliments et les boissons

Le chocolat : il contient diverses composantes, dont la caféine et la théobromine, qui sont toxiques tant pour les chiens que pour les chats. Assurez-vous de garder le chocolat ainsi que les aliments qui en contiennent hors de la portée de votre animal de compagnie.

Les os de volaille : n'en offrez pas à votre animal, car ils pourraient se briser et se loger dans sa gorge ou son système digestif, d'où un risque d'étouffement ou de perforation.

Les restants de table : demandez à vos invités ne pas offrir de restants de table à votre animal. Bien que succulents, ceux-ci sont souvent riches en épices; ils ne conviennent pas à son appareil digestif et pourraient le rendre malade.

Les confiseries, les pâtisseries et la boulangerie : celles-ci contiennent souvent du xylitol, un édulcorant artificiel qui peut entraîner chez votre animal une maladie du foie, voire une insuffisance hépatique. Offrez plutôt à votre compagnon à quatre pattes des gâteries conçues spécifiquement pour lui.

L'alcool : gardez les bouteilles de boisson et de vin ainsi que les verres hors de la portée de votre animal, car l'alcool est une substance nocive. Parmi les signes d'intoxication, soulignons des vomissements, une démarche vacillante et une baisse de la température corporelle. Si vous soupçonnez l'ingestion d'alcool par votre animal, amenez-le immédiatement chez le vétérinaire.



Autres aliments : les oignons, les raisins (frais ou secs), les noix et les avocats sont également à proscrire puisqu'ils sont hautement toxiques pour les animaux de compagnie.

Et n'oubliez pas de sortir les sacs à ordures à l'extérieur; les odeurs qui s'en dégagent sont plus qu'attrayantes pour votre chat ou votre chien. Et cela vous évitera une mauvaise surprise...

Les plantes

L'ingestion de certaines plantes peut être nocive pour les animaux de compagnie.

Le houx : cette plante cause des troubles digestifs ainsi qu'une dépression du système nerveux.

Le poinsettia : son ingestion entraîne des troubles digestifs, de légers à modérés. La salivation, les vomissements et la diarrhée sont des signes d'ingestion.

Le gui : il provoque une irritation sévère du tube digestif et entraîne une chute du rythme cardiaque et de la température corporelle, des difficultés respiratoires, un manque d'équilibre, une soif excessive et, parfois, des crises épileptiques, le coma, voire la mort.

Si vous soupçonnez que votre animal a mordillé ou ingéré quelque chose d'inhabituel, appelez immédiatement votre vétérinaire.

Le médaillon : toujours de mise !

Avec le va-et-vient incessant des visiteurs, voilà une belle occasion pour votre animal de filer en douce, question d'échapper au brouhaha... Assurez-vous ainsi que celui-ci porte son médaillon d'identification car, dans le tumulte, personne ne remarquera probablement son absence avant quelques heures. Et puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir, pourquoi ne pas l'installer dans une pièce tranquille, à l'écart des festivités.

Enfin, en cette période de partage, n'oubliez pas d'offrir à votre compagnon félin ou canin caresses et amour. Fido appréciera aussi des balades et des jeux à l'extérieur !

Finalement, la période de renouvellement des licences des animaux enregistrés se déroulera du 15 janvier au 15 février 2014.

L'équipe de la SPA de l'Estrie vous souhaite de joyeuses fêtes !



...

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Pendant le temps des fêtes, la bibliothèque municipale sera ouverte les samedis, selon l'horaire habituel (de 10 h à 14 h) mais fermée les mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier. Si vous avez des livres à rapporter en dehors des heures d'ouverture, vous pouvez en tout temps les déposer dans la chute à livres prévue à cet effet, juste à côté de la porte.

Vous pouvez également prolonger vos prêts via le nouveau portail, en utilisant votre numéro de carte d'abonné comme utilisateur et votre NIP. Cet accès électronique vous permet aussi d'emprunter l'un des 1200 documents numériques disponibles dans notre banque de données, pour une durée de 3 semaines, et ce tout à fait gratuitement ! Et n'oubliez pas de participer au concours en ligne, la date limite de participation est le 20 décembre ! Des liseuses numériques seront remises aux gagnants. Rendez-vous sur www.reseaubiblioestrie.qc.ca.

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite un agréable temps des fêtes, rempli de belles lectures !

...

J.P. Cadrin & Ass. Inc.
évaluateur agréé

cadrin@jpcadrin.ca
455 MacDonald, bureau 300, Magog (Québec), J1X 1M2
tél.: 819-843-3635 téléc.: 819-843-0448

Donald Bonsant, urbaniste
Directeur principal, aménagement,
urbanisme et développement durable



150, rue de Vimy, Sherbrooke QC J1J 3M7
Tél.: 819-562-3871, poste 2315 M.: 819-571-8035
douald.bonsant@exp.com

EXCAVATION
N. JEANSON
TRANSPORT en VRAC
PAYSAGEMENT
Michael Jeanson, prop.

jeanson@axion.ca | Cell: 819 574-5093 | Tél.: 450 297-4535
2083, route 112, Stukely Sud RBQ: 8289-5715-25

CONCERT DE NOËL

Comme à chaque année, la municipalité vous invite au concert de Noël qui aura lieu à l'église St-Édouard le samedi 21 décembre à 20 h. C'est notre artiste bien connue à Eastman, Mme Christine Cadoux, qui nous enchantera par un conte de Noël en opéra qu'elle interprétera accompagnée de ses fidèles compagnons, MM. Manuel Blais et Éric Prud'Homme.

LES VŒUX DU CONSEIL

Votre nouveau conseil municipal se joint à toute l'équipe des employés municipaux pour vous souhaiter un très joyeux Noël et un heureux temps des fêtes, remplis de moments de qualité auprès de ceux qui vous sont chers ! Nous profitons aussi de l'occasion pour vous souhaiter une année 2014 pleine de beaux projets à réaliser, et vous invitons à venir nous rencontrer lors du traditionnel vin d'honneur qui suivra l'assemblée publique du conseil du 13 janvier prochain.
Au plaisir de vous y voir !

FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez noter que l'hôtel de ville sera fermé à partir de 16 h le vendredi 20 décembre 2013 jusqu'au vendredi 3 janvier 2014 inclusivement.

Les bureaux seront ouverts dès le lundi 6 janvier 2014 à 9 h.

En cas d'urgence, veuillez composer le 450-297-3440, poste 20.

TÉLÉPHONES D'URGENCE FEU - AMBULANCE : 911 SERVICE DE POLICE : Sûreté du Québec 819-564-1212 ou 1-800-461-2131
INFO-CRIME : 1-800-711-1800 SIGNALER UN ANIMAL MORT : route 112 ou G.-Bonnallie 819-562-2693, ailleurs sur les routes 450-297-3440
SIGNALER UN OISEAU MORT : 1-877-644-4545 (virus du Nil)

Municipalité d'Eastman, 160, chemin George-Bonnallie, Eastman (Québec) JOE 1P0

Téléphone : 450-297-3440

Télécopieur : 450-297-3448

Courriel : info@muneastman.ca

Heures d'ouverture : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du lundi au vendredi

www.muneastman.ca